



Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 MELLERAN

☎ : **05.49.29.83.07**

📠 : **05.49.29.61.52**

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2019**

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Septembre

L'an deux mil dix-neuf,

Le 6 Septembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, STONE A, COWLES K, MORIN H, RENAUD F,
BAILLARGE I, MERCIER S, DELAIRE F, CAHIER Ch, VIDAULT W,
REVRANCHE F.

REPRESENTÉS : AIRVAULT J L

ABSENTS : LANGLAIS J Ch

SECRÉTAIRE : BAILLARGE I

Objet : Validation du procès-verbal du 5 Juillet 2019

Le conseil valide le procès-verbal du 5 juillet à l'unanimité.

Objet : Eglise :

-Marché MOE Eglise : Ordre de service : Phase APD

M. le Maire informe le conseil que suite à la réunion du 5 juillet, il a signé l'ordre de service pour commencer les études d'APS (*Avant-projet Sommaire*) après avoir reçu les arrêtés de subventions. Il avise l'assemblée que l'APD (*Avant-Projet Détaillé*) est nécessaire pour avoir l'autorisation de travaux de la DRAC pour poursuivre les études. Il propose au conseil de signer un ordre de service pour l'APS et l'APD afin de gagner du temps entre ces 2 phases, en reprenant la date de signature du 1^{er} ordre de service soit le 16 Août 2019.

Le conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour signer l'ordre de service pour les phases APS et APD.

- Sondages au pied de l'église et avenir du pavage

M. le Maire avise le conseil que les sondages ont été réalisés le 2 et 3 septembre. Il s'avère que les pavés sont posés sur une chappe en béton et que les drains sont à une faible profondeur (environ 40 cm). La reconnaissance par caméra vidéo des drains a été partielle et a montré des interruptions de ces drains. M. le Maire propose d'envoyer les photos à l'architecte pour avis afin que le conseil puisse prendre position quant au devenir du pavage.

Le conseil est favorable.

Objet : Photovoltaïque au sol :

Echange de parcelle entre la commune et M. et Mme MEPONTE : lettre et promesse de bail tripartite

M. le Maire rappelle que le conseil avait validé la promesse de bail entre la commune et SEOLIS, le 8 Mars 2019, pour implanter des panneaux photovoltaïques sur le terrain de l'ancienne carrière dénommée « la Barre Guillon ». Pour ce projet, l'emprise foncière inclue, une parcelle appartenant à M et Mme MEPONTE ; ces derniers sont d'accord pour échanger ce terrain qui jouxte l'ancienne carrière avec une parcelle de taillis appartenant à la commune située à Chevrelle. Pour cela il y a lieu de signer une convention tripartite et une lettre d'engagement. Le conseil valide la convention et autorise M. le Maire à signer la convention tripartite ainsi que la lettre d'engagement.

De plus une parcelle appartenant à M. Veque est aussi concernée, une promesse de bail entre ce dernier et SEOLIS est en cours de rédaction.

Objet : Marché à valider :

1/Travaux rue des écoles

M. le Maire informe que 2 devis ont été sollicités pour effectuer des travaux dans la rue des écoles : reprofilage d'une partie de la rue des écoles et réalisation de trottoirs.

Entreprise BARRE : 6 481.96€ TTC

Entreprise BERNARD TP : 7 344€24 TTC

Après étude des devis le conseil retient celui de l'entreprise BARRE à hauteur de 6 481.96€ TTC.

2/Travaux élagage grande hauteur

M. le Maire informe que 2 devis ont été demandés pour effectuer l'élagage grande hauteur :

Entreprise TAFFORIN : élagage : 65€ HT de l'heure, ramassage : 55€ de l'heure.

Entreprise DOUCET : élagage : 70€ HT de l'heure, ramassage : 90€ de l'heure (55 € l'élévateur et 35 € le tracteur avec remorque).

Après étude des devis, le conseil retient le devis de l'entreprise TAFFORIN.

Objet : Facture EIRL LEGRAND : assainissement du stade

M. le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal précédent le devis de l'EIRL LEGRAND pour les travaux d'assainissement des vestiaires du stade a été validé à hauteur de 8 670.67€. Lors des travaux, il s'est avéré que des adaptations ont été nécessaires et un accord verbal a été donné par M. le Maire pour ces modifications sous réserve que l'augmentation éventuelle soit inférieure à 10% du montant du devis.

La facture remise par l'artisan fait ressortir un dépassement de 19%.
Le Maire sollicite le conseil pour statuer.

Après délibération le conseil confirme la position donnée par M. le Maire à savoir le règlement à hauteur du devis signé et un complément maximum de 10% pour les adaptations.

Objet : Plantations d'arbres

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu pour étudier l'état des arbres de la place. Il s'avère qu'il y aurait lieu de traiter les marronniers qui ont des trous afin de les pérenniser et de replanter progressivement. D'autre part, il avise que la commission plantation envisage de planter des arbres supplémentaires sur la place et dans le cimetière et dans ce dernier de végétaliser le long du mur en entrant à droite. Enfin une plantation de végétaux sera réalisée pour créer une zone d'ombre à proximité de la fontaine. Le conseil prend acte et valide ces propositions.

Objet : Etude pour création d'une cuve à eau sur la place

Afin de pouvoir arroser en période de sécheresse et d'alimenter les WC publics et ceux de la salle des fêtes, et étant donné qu'il y a des bâtiments communaux autour de la place, il y aurait la possibilité de récupérer les eaux de pluie. De ce fait M. le Maire propose d'implanter une cuve pour récupérer ces eaux de pluie en souterrain sur la place.

Le conseil est favorable sur le principe et mandate le Maire pour lancer l'étude.

Objet : Exonération de la taxe foncière pour l'agriculture biologique

M. le Maire informe que la commune a été sollicitée par une exploitation agricole bio pour l'exonération de taxe foncière pour une durée de 5 ans.

Après délibération le conseil estime que c'est un sujet qui nécessite une expertise pour connaître les enjeux et les impacts économiques.

Le conseil n'est pas favorable pour donner suite à cette demande pour le moment.

VOTE : 9 CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 1 POUR

Objet : Avis Dossier Aide Sociale

M. le Maire expose que suite à la réunion de la commission sociale, cette dernière propose d'attribuer une aide financière de 200€ pour aider au financement d'une facture d'électricité d'un administré qui est dans le besoin. Après délibération le conseil est favorable pour suivre l'avis de la commission.

Objet : Communauté de Communes Mellois en Poitou : Rapport CLECT

Le 1^{er} adjoint informe que le rapport CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) présente le transfert de charges concernant :

1/la compétence « affaires scolaires » pour les écoles de Brioux, Paizay-le-chapt, Pioussay et les communes de Luché sur Brioux et Celles sur Belle.

2/la compétence « petite enfance et enfance jeunesse » pour la maison communale des jeunes de Sauzé-Vaussais.

Il indique que ces transferts ont été validés par la communauté de communes Mellois en Poitou et que le conseil doit délibérer sur ce rapport.

Après délibération le conseil valide ce rapport.

Objet : Avis SCOT Mellois en Poitou

Après présentation des éléments du SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*), le conseil souhaite que l'implantation photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïque (*ombrières agricoles solaires*) soit plus souple.

Objet : Modification des statuts du SMAEP 4B

Le 1^{er} adjoint présente la modification de l'article 8 des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B. Le conseil valide cette modification.

Objet : Point internet ouvert au public en mairie

M. le Maire avise le conseil que suite au renouvellement du parc informatique de la mairie, 2 ordinateurs sont disponibles et qu'ils pourraient servir pour un accès internet destiné au public. Le conseil estime que la plupart des gens sont équipés et qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir un point internet et souhaite proposer ces 2 ordinateurs à l'école de Melleran.

Questions diverses.

Sécurité des enfants

Voir pour l'implantation de panneaux « attention à nos enfants » sur la Route Départementale au niveau de la place.

Transports scolaires

Voir avec les élus de la région pour les dérogations possibles.

Abri bus

L'abri bus sur le parking de l'école sera posé prochainement

Boulangerie

M le Maire attire l'attention des élus que pour assurer la pérennité de la boulangerie, un bon niveau d'activité est souhaitable et indique que chacun peut y contribuer.

Camion pizza :

M le Maire informe qu'il a reçu une demande pour le stationnement d'un camion pizza sur la place le mercredi soir de 18h30 à 21h30.

Le conseil est favorable sous réserve du respect du lieu.

Prochains conseils municipaux

4 Octobre

8 Novembre

Le Maire,